

Luxembourg, le 24 février 2016

Concerne: Tranche indiciaire d'avance

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie à l'occasion de l'Heure de Question au Gouvernement de la séance d'aujourd'hui :

- Les prix pétroliers se situant depuis plusieurs mois à des niveaux particulièrement bas, ils stabilisent l'inflation globale. Néanmoins, l'inflation relative à d'autres produits est autrement plus élevée. Par conséquent, cela participe à un retardement de la tranche d'indexation sur les salaires. Afin de compenser ce décalage qui grève le pouvoir d'achat, la tranche indiciaire d'avance fut introduite en 1972 et abolie en 1981. N'estimez-vous pas qu'il soit opportun de la réintroduire ?

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner  
Député